

Des féministes veulent lancer une liste exclusivement composée de femmes hors partis pour le Grand Conseil. Un projet qui suscite l'intérêt mais fait débat

Elles rêvent d'une liste Femmes en 2018

LAURE GABUS

Politique ► La parole des femmes se libère et les actions se multiplient. Galvanisées par la mobilisation contre le harcèlement sexuel et l'âge de la retraite, des féministes genevoises souhaitent lancer une liste Femmes lors des élections au Grand Conseil en avril 2018. Dans un récent courriel, elles regrettent que les femmes ne représentent que 26% des députés au parlement genevois et invitent toutes celles qui seraient intéressées à figurer sur leur liste «#ME TOO, moi aussi je décide» à se réunir le 4 décembre à 18h30 à la Maison des Associations.

«Cette liste s'adresse à toutes celles qui veulent que davantage de femmes siègent au Grand Conseil. Nous voulons donner une chance à ces voix qui ne sont jamais entendues», explique une initiatrice. Cette dernière, prise de surprise par les réactions suscitées par la proposition, préfère rester anonyme.

«La politique n'est pas une étincelle»

En effet, certaines politiciennes ne voient pas d'un très bon œil le lancement de cette liste Femmes. «Difficile de s'exprimer sans savoir qui serait candidate, mais sans un programme ou un projet de société pour les hommes comme pour les femmes, j'ai beaucoup de doutes. La politique n'est pas une étincelle, il faut construire sur le long terme», réagit Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à gauche et candidate au Conseil d'Etat. Pour augmenter le nombre de femmes en politique, l'élue croit davantage en la parité et au positionnement



Les femmes ne sont que 26% à siéger sur les bancs du parlement genevois. JPDS

des candidates au premier plan. Elle craint en revanche les listes hors parti. «Plus il y a de listes, plus les voix de la gauche risquent de s'éparpiller et d'être mises en marge, laissant la droite avancer en équipe et être majoritaire.»

Anne-Marie von Arx, députée PDC, voit «un opportunisme politique manifeste» dans l'idée de lancer une telle liste dans le contexte médiatique actuel. «Je suis féministe, mais pour moi, il ne faut pas faire ce que l'on reproche aux hommes, soit créer une liste qui les nie, estime-t-elle. Je ne suis pas sûre que cela

aide la cause des femmes. Je préfère davantage l'idée de lancer des listes paritaires, même si mon parti ne le fait pas.»

«Avec le ventre»

Ces critiques n'ébranlent pas les initiatrices de l'idée d'une liste #ME TOO. «Nous ne sommes pas dans un combat contre la gauche, explique notre interlocutrice. Nous sommes des femmes et nous faisons de la politique avec le ventre, pas avec la tête. Nous sentons que la société bouge dans une certaine direction et nous sommes à la recherche d'alliées, de représen-

tantes de la force féministe suisse.»

Elles devraient en trouver car l'idée séduit. Marjorie de Chastonay, candidate verte au Conseil d'Etat et également candidate au Conseil d'Etat, trouve le concept intéressant. «Lancer une telle liste serait une bonne idée quand on voit combien les femmes restent peu représentées au Grand Conseil genevois. Car plus les femmes se lancent en politique, mieux c'est pour la représentativité. Après, il faudra voir quelles sont les valeurs qu'elles partagent...» Les Verts appliquent déjà la parité sur

leurs listes. Reste que les candidates sont parfois difficiles à trouver, surtout pour les partis de droite. Si la parité entre les candidats ne suffit pas à augmenter le nombre des femmes en politique, Marjorie de Chastonay prônerait volontiers une autre solution: «Proposer la parité des résultats et imposer 50% d'élus et 50% d'élus après le dépouillement.»

Pour celles qui rêvent d'une liste Femmes, l'heure n'est pas encore à de telles réflexions. Elles attendent la réunion du 4 décembre pour se déterminer sur la suite de leur démarche. I

Policier condamné pour «négligence»

Faux dans les titres ► «Une négligence coupable.» Le Tribunal de police a rendu son verdict contre le cadre de la gendarmerie poursuivi par le Ministère public pour avoir commis intentionnellement un faux dans les titres dans l'exercice de ses fonctions (nos éditions du 1^{er} novembre).

Le haut fonctionnaire était accusé d'avoir rédigé une fausse plainte pour injure et menace, à l'encontre d'un manifestant, au nom de l'un de ses subalternes en vacances. Avant de signer les quatre pages de la prétendue plainte, le policier avait mis l'heure et la date d'une audition fictive. Il l'avait ensuite déposée sur une table aux côtés d'autres documents. De là, la plainte s'est retrouvée au Ministère public qui s'était saisi de l'affaire.

La juge valide les faits mais pas la nature intentionnelle de ceux-ci. Et condamne le cadre de la police à une amende de 3000 francs ainsi que 2700 francs de frais de procédure. «Même si un manquement sérieux peut être reproché au prévenu, aucun élément ne permet de retenir que lorsqu'il a établi le faux document, il a accepté l'idée que celui-ci soit transmis tel quel à des tiers et que quelqu'un soit ainsi trompé», conclut-elle. L'idée que le policier ait agi dans le but de nuire au manifestant, avec qui il avait eu plusieurs confrontations, est également écartée. Le Tribunal retient la négligence mais rappelle qu'il s'agit «d'une infraction considérable» et que la prise de conscience du policier «est faible».

Son avocat, M^e Robert Assaël, salue «une victoire d'étape car l'infraction intentionnelle et le tort moral ont été écartés». Son client a tout de même fait appel car «son erreur, peu importante, n'a rien de pénal», dit-il. Pour l'avocate du manifestant, M^e Roxane Sheybani, en revanche, «la négligence ne tient pas la route tant il est impossible d'avoir rédigé, imprimé et signé une fausse plainte sans le vouloir». LGS

Trop peu d'éducation sexuelle au collège?

Harcèlement à l'école ► Le syndicat des jeunes regrette un manque de cours de sensibilisation au secondaire.

La prévention contre le harcèlement sexuel à l'école est au cœur du débat. Après les accusations d'anciennes élèves contre Tariq Ramadan, la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta, a affirmé que l'école était aujourd'hui bien outillée grâce aux cours d'éducation sexuelle.

Sauf qu'il en manque au secondaire II, réagit l'Association des jeunes engagés (AJE). «Au collège, un cours de sécurité routière est dispensé chaque année, contre un seul d'éducation sexuelle sur l'ensemble du cursus. Cela ne nous semble clairement pas suffisant», explique Matteo Marano, porte-parole de l'AJE.

Le DIP répond par des chiffres: 487 leçons d'éducation sexuelle sont dispensées chaque année au secondaire II dont 99 sur l'ensemble des collèges. Les éléments de prévention sont abordés «en développant les aspects de relations affectives», explique une note d'information publiée par le DIP trois jours après les révélations genevoises sur Tariq Ramadan.

Ce cours a été suspendu au secondaire II, puis réintroduit l'an dernier. En 2016-2017, il a été dispensé en priorité à des populations d'élèves consi-

dérées comme plus fragiles, notamment des migrants. Cette suppression avait inquiété l'AJE. «D'après nos recherches, le cours d'éducation sexuelle n'a pas encore été réintroduit dans tous les collèges et notamment à Rousseau», poursuit Matteo Marano.

Depuis l'ouverture d'un débat autour des relations entre professeurs et élèves, d'anciens enseignants ont défendu le rapport de séduction dans le milieu scolaire. Sur son blog, l'ancien directeur de collège Jean-Michel Bugnion, candidat PDC au Grand Conseil, plaide pour faire «sauter le tabou» lié à la libido du professeur et d'oser parler de la séduction et du désir en milieu scolaire, tout en réitérant l'illégalité du passage à l'acte évidemment.

Des propos fustigés pour leur ambiguïté par la féministe Coline de Senarclens dans une chronique du *Temps*. Où se place la ligne rouge? «On parle de harcèlement sexuel et sexiste aux études à partir du moment où les personnes impliquées sont liées par une relation d'apprentissage ou de formation», explique la brochure récente de la Coalition contre le harcèlement sexuel dans les lieux de formation. Qui précise qu'il s'agit d'une «forme d'abus de pouvoir qui crée un climat d'intimidation et d'humiliation permettant de dominer l'autre et de lui imposer sa volonté».

LGS

Fronde budgétaire à Meyrin

Meyrin ► Le projet de budget ne plaît pas à la minorité municipale qui voudrait s'entendre sur une stratégie commune.

«Confiscation fiscale», «dépenses superfétatoires»: la minorité formée du MCG, de l'UDC et du PLR monte au front contre le budget 2018 de Meyrin. La semaine passée, le PS, les Verts et le PDC ont adopté la feuille de route pour l'année prochaine. Les recettes prévues se montent à 112,87 millions de francs pour 112,40 millions de charges, soit un excédent de 470 000 francs. Pour la minorité, ce qui coïncide, c'est l'augmentation des charges d'environ 10 millions par rapport à 2017.

Le PLR relève que les 14 millions d'impôt prévus en plus sont intégralement intégrés au budget de fonctionnement. Le parti accuse l'exécutif à majorité de gauche de déployer moult

activités afin de justifier l'augmentation du budget au prétexte que la commune serait riche. Les trois formations réclament à l'inverse une baisse de l'impôt communal, soulignant que le centime additionnel avait été relevé en 2015 de deux points pour faire face à l'augmentation démographique liée au nouveau quartier des Vergers. Aux yeux du MCG, sur la quarantaine de nouveaux postes créés, seule la moitié, destinée à la petite enfance, est justifiée.

Dans un communiqué, l'UDC annonce le lancement d'un référendum, dans le sien, le MCG dit étudier cette possibilité, tandis que le PLR «mettra tout en œuvre» pour en revenir à un budget «acceptable» et réduire l'imposition des Meyrinois. Contactée, la conseillère municipale UDC Sasa Hayes reconnaît que l'annonce d'un référendum était peut-être pré-

maturée, car les trois partis doivent d'abord s'entendre sur une stratégie commune. Quelles lignes budgétaires seraient-elles attaquées? Quelles sont les nouvelles dépenses jugées inutiles? M^{me} Hayes ne le précise pas. Si elle accepte elle aussi les postes pour la petite enfance, elle voit les autres comme un surcroît de bureaucratie.

Le Parti socialiste de la commune, lui, souligne que les charges et les recettes sont en hausse de 9% pour une hausse de la population de 12% et un centime additionnel constant. «Les impôts des Meyrinois ne vont pas bouger et restent parmi les plus attractifs de notre canton. (...) Ce budget nous permet de nous projeter dans l'avenir et d'assumer avec sérénité les investissements à venir, notamment la réfection des écoles vieillissantes.»

RACHAD ARMANIOS